

**MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER****COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 24 juillet 2014 à 21h00.****Présents :**

Emmanuel HUGOU, Arlette RUIZ, Jacques CHAIX, Martine BREMOND, Francis MARUZZOLO, Sandrine FANGUIAIRE, Maurice MATHIEU, Sylvie CAVALLARO, Laurent ETIENNE, Eric GILLET, Caroline LECLERC, Carine OZIEL MALKA, Nadia FRATICELLI,

Absent excusé :

Françoise GILLET (procuration donnée à F. MARUZZOLO), Christel DE LONGUEVERGNES (procuration donnée à J. CHAIX), Alain THOUROUDE (procuration donnée à A. RUIZ), Nicolas BERNE (procuration donnée à S. FANGUIAIRE), Jean-Marcel VEGLER (procuration donnée à C. OZIEL MALKA), Michel PARME (procuration donnée à N. FRATICELLI).

Nomination d'un secrétaire : C. LECLERC**Approbation du dernier compte-rendu :**

Remarques de l'opposition : Les remarques de l'opposition sur le précédent compte-rendu n'ont pas été affichées. Monsieur le Maire précise qu'il sera procédé à l'affichage en mairie.

Sur le précédent compte-rendu il est noté que les délégations de fonctions sont votées à l'unanimité alors que ce sont des arrêtés municipaux. Il n'y a donc pas de vote de l'assemblée délibérante.

Rapport de délibérations :

- **REUSSIR ITER :** Par courrier du 20/06/2014 le Sous-préfet demande de rapporter la délibération du 08/04/2014, l'association ayant été dissoute en 2009. Monsieur le Maire précise qu'au cours du mandat précédent il n'a jamais été fait mention de cette dissolution.
Accord à l'UNANIMITE.
- **OFFICE DE TOURISME :** Suite à la création en 2012 d'un Office du Tourisme Municipal, l'association a été dissoute. Monsieur le Sous-préfet estime qu'à la lecture de la délibération il n'est pas possible de savoir s'il s'agit d'une commission ou d'un conseil d'administration. Monsieur le Maire propose l'annulation de la délibération du 08/04/2014 et rappelle la nomination de Jacques CHAIX en tant que délégué à l'OT. Il précise qu'il n'y a pas nécessité de créer une commission comme cela fut fait au mandat précédent.

L'opposition demande si la délibération de 2012 est également annulée. Monsieur le Maire précise qu'elle est caduque depuis les dernières élections car, à son sens, celle-ci désignait des membres du conseil municipal et de la société civile composant la commission de l'Office de Tourisme. Monsieur le Maire fera procéder à une vérification de ses dires par ses services et demande également que la délibération de 2012 soit prise en compte au besoin.

4 ABSTENTIONS – 15 POUR.

- **CAISSE DES ECOLES** : Une protestation électorale a été déposée auprès du TA par JM VEGLER pour excès de pouvoir car la désignation des délégués n'a pas été faite à la proportionnelle. Monsieur le Maire tient à préciser que la composition du comité d'administration de la Caisse des Ecoles n'est pas assimilable à une commission et que par conséquent les règles de la proportionnelle ne s'appliquent pas. Le Code de l'Education indique clairement que celle-ci est composée de deux conseillers municipaux désignés par le Conseil. Pour se conformer à la loi, Monsieur le Maire demande dans un premier temps l'annulation de la délibération.

Accord à l'UNANIMITE.

Dans un second temps il est procédé au vote de la désignation de deux délégués au comité d'administration de la Caisse des Ecoles : Sylvie CAVALLARO et Alain THOUROUDE.

3 ABSTENTIONS – 16 POUR.

Remarque : L'opposition n'a pas fait état de candidature pour l'élection des représentants à la Caisse des Ecoles ni en séance de ce soir ni en début de mandat. Monsieur le Maire s'interroge sur les réelles motivations de la démarche de JM VEGLER.

Demande de subvention 2014 auprès du Conseil Général : Monsieur le Maire informe que le montant de 120.000 euros accordé les années précédentes risque d'être diminué cette année.

Etablissement de plusieurs projets :

- Voirie (restructurations de chemins communaux – sécurisation des piétons – parkings – trottoirs – création de places handicapés...)
- Rénovation de bâtiments communaux (toitures des gites – toiture CIL...)

Accord à l'UNANIMITE.

Location meublé MNS : Deux MNS ont été embauchés pour la saison dont un qui a dû être logé sur la commune. Un studio lui a été trouvé pour un loyer de 380€/mois.

Accord à l'UNANIMITE

Remarque : Monsieur le Maire précise qu'il faudra travailler très tôt (1^{er} trimestre) sur les embauches de la saison prochaine voire de s'affilier à l'une des Fédérations Françaises des Maîtres Nageurs.

Convention commune/PNR (Ecogardes) : Deux emplois saisonniers sont créés sur la commune pour des postes écogardes afin d'assurer une prévention incendie, dégradations... à St Julien Plage.

Accord à l'UNANIMITE.

Information :

- Une plainte a été déposée par le PNR, la commune d'Esparron et les écogardes pour agression verbale au « quartier ».
- Le côté de St Julien Plage n'est pas officiellement un lieu de baignade, l'installation de snacks, location bateau, pontons et club nautique nous mettent en situation ambiguë à laquelle il nous faudra répondre dans les années à venir.
- La route menant à St Julien plage est une route privée.

Il faudra repenser à cette situation pour sécuriser ce périmètre et en attendant installer un défibrillateur semi-automatique pour assurer un minimum de secours. Maintien du bateau thermique sur le lac pour intervention rapide.

Une Cellule de veille a été créée pour le lac de Ste Croix avec une extension souhaitée pour le lac d'Esparron.

Il y a également le problème (soulevé par le Maire d'Esparron) d'un bateau à moteur électrique très puissant qui représente un danger pour les nageurs.

Convention à la mission d'assistance du pôle de l'eau de l'AMV (AMF 83): Pour la création du PLU il convient de réaliser le schéma directeur de l'alimentation en eau potable. L'AMV fournit une assistance en la personne de Mr Aplincourt pour l'élaboration du cahier des charges (environ 300€/jour). Il est déjà intervenu sur la commune et vient de nous soumettre une proposition de cahier des charges

Accord à l'UNANIMITE.

SPL ID 83 : Désignation d'un élu représentant la collectivité aux instances de la SPL « Ingénierie Départementale 83 » : Emmanuel HUGOU – Maire

Accord à l'UNANIMITE.

Cet organisme doit nous aider dans le cadre de la mise à jour de notre Schéma Directeur d'Assainissement qui date de 2003.

Véhicule CCFE : Le véhicule utilisé par le CCFE a 12 ans et 75.000km. Aujourd'hui le Conseil Régional aide à hauteur de 80% (limité à 35.000€) pour l'acquisition d'un véhicule incendie. La décision peut être prise aujourd'hui pour une acquisition ultérieure sur les 5 ans à venir.

Accord à l'UNANIMITE.

Fête des Moissons : Afin d'assurer les encaissements liés à la fête des moissons (repas, tombola, participations artisans...) il faut compléter la délibération de régie de l'Office du Tourisme.

Accord à l'UNANIMITE

La question de la gratuité des repas des bénévoles est soulevée par Mme FRATICELLI qui précise que nous sommes dans l'illégalité.

Divers :

- **1^{er} août 2014 :** Fin de chantier de la restauration des remparts par Alpes de Lumière avec apéritif à 18h00.
- **30 juillet 2014 :** Visite de Mr Olivier AUDIBERT-TROIN- Député de la 8^{ème} circonscription -A 16h00 permanence pour les administrés – à 18h30 réunion publique au foyer – Rencontre des élus entre 15h00 et 16h00.
- **Demande de Mr LOTA** pour mettre son camion pizza le samedi soir sur la commune. Aucun droit de place n'a été encaissé depuis le 1^{er} janvier 2014. Tant que le dysfonctionnement ne sera pas régularisé, Monsieur le Maire s'opposera à toutes nouvelles autorisations.
Un nouveau marché sera mis en place le samedi matin. Le projet est en cours de réalisation pour être fait dans la légalité.
- **ARS :** la décision sur la subvention « extraordinaire » (par le biais du Fond d'Intervention Régional de l'ARS) pour les travaux de la résidence de retraite devait être prise fin juillet, nous n'avons toujours pas de réponse à ce jour. Le chantier est aujourd'hui à l'arrêt et les entreprises attendent toujours le règlement de factures impayées.
- **Rythmes scolaires :** Le Directeur d'Académie n'est pas allé dans notre sens et notre proposition de NAP le vendredi après-midi a été refusée.
Il nous faut établir un projet d'aménagement de temps périscolaire en fin d'après-midi de 15h45 à 16h30. Dans un premier temps les NAP se traduiront en garderie jusqu'en décembre 2014 ce qui permettra d'arrêter un projet d'activités pour la rentrée de janvier 2015.

Les participations des parents seront restituées.

Un service de transports sera assuré vers le centre aéré le mercredi midi.

- Les CLI Cadarache et ITER : Une demande a été faite aux maires pour accepter le regroupement des deux CLI par courrier.
- Un projet de Résidence séniors aux Campeaux a été présenté en mairie pour une centaine d'appartements dont 80 à la vente et 20 à la location.
Présentation aussi d'une proposition d'un complexe vacances projeté au domaine de La Paludette.
- Prochaine séance du Conseil Municipal début août.

FIN DE SEANCE à 22H55

Fait le 25 juillet 2014

Le Maire

Emmanuel HUGOU

